

DOSSIER TEMPS de TRAVAIL

Un peu d'histoire sur les acquis à La Roche-sur-Yon

Lors d'un protocole d'accord du **6 avril 1982** établi lors de la signature d'un contrat de solidarité avec l'état, la CGT obtient, après négociation, pour les agents :

- **La diminution du temps de travail** échelonné du 1^{er} janvier 1982 au 1^{er} janvier 1984 pour atteindre la durée hebdomadaire de travail des agents à 35 heures à compter du 1er janvier 1984
- **La durée annuelle de travail à 1568 heures**
- **Les congés annuels portés à 29,5 jours par an**
- **Création de 56 postes à titre permanent** et de 30 stagiaires dans les cadres des stages pratiques
- **Mise en place du travail à temps partiel**
- **La journée du maire**

Plus tard seront instaurés les 3 mois de bons et loyaux services.

En décembre 2000, les 35h sur la base de 1540h sont appliqués à La Roche-sur-Yon.

ON VEUT NOUS FAIRE TRAVAILLER 60h DE PLUS EN PASSANT DE 1547h/AN à 1607h/AN

Comment se calcul le temps de travail ?

Les 1547 heures à La Roche-sur-Yon :

365 jours/an
Moins 104 jours de repos hebdomadaires (WE)
Moins 8 jours fériés en moyenne par an
Moins 29,5 jours de congés payés
Moins 2,5 jours de congés supplémentaires en moyenne
= 220 jours travaillés à 7h = 1540h + la journée de solidarité 7h = **1547h**

Les 1607 heures :

365 jours/an
Moins 104 jours de repos hebdomadaires (week-end)
Moins 8 jours fériés en moyenne par an
Moins 25 jours de congés payés
= 228 jours travaillés à 7h = 1596 h arrondis = 1600h, plus 7h de la journée de solidarité = **1607h**

Ce que nous perdrons réellement si nous passons aux 1607h :

1607h – 1547h = 60 heures/an à travailler en plus pour le même salaire.

Soit 8,6 jours soit près de deux semaines à 35h : c'est-à-dire tout ce que nous avons acquis en 1984 !!!

Ce temps cumulé par tous les agents à La Roche-sur-Yon représente **63 postes Equivalent Temps Plein** (1683 agents x 60h / 1547h) ou encore plus de cent vingt agents à mi-temps.

Dans ces conditions « d'économies du temps de travail », il est certain que les heures actuellement réalisées par les collègues contractuels à temps partiel, seront automatiquement « redistribuées » aux agents titulaires !



Pourquoi cet acharnement à vouloir nous faire travailler plus ?

Au nom d'économies budgétaires l'état s'attaque en premier aux recettes qui font fonctionner les services publics :

- Baisse de la dotation de l'état aux collectivités
- Suppression de la taxe professionnelle
- Délégation de services publics au privé
- Le pacte de responsabilité (11 milliards d'économies dans la FP)
- Suppression de la taxe d'habitation...

Pourquoi cet acharnement à vouloir nous faire travailler plus ?

Au nom d'économies budgétaires l'état s'attaque en premier aux recettes qui font fonctionner les services publics :

Cela fait passer la fonction publique comme une charge aux yeux des usagers et justifie que l'état et les collectivités locales fassent des économies en réduisant ce qui est présenté comme un « coût » :

- Gel du point d'indice depuis plus de 10 ans
- Réduction de « cout » salarial en augmentant le temps de travail



Comment comptent-ils nous faire avaler ça ? Quels sont les arguments employés ?

• C'est la loi !

- ❖ Oui effectivement c'est l'article 47 du titre 3 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, loi cynique au point de préciser qu'elle est faite pour « mettre fin aux régimes de travail **plus favorables** aux agents ». **Signalons toutes fois que cette loi, d'une part, ne remet pas en cause la libre administration du Maire** et d'autre part **laisse la place à de nombreuses dérogations liées aux spécificités des fonctionnaires**. Enfin on a déjà vu dans le passé, des lois qui n'ont jamais été appliquées.

• C'est plus juste ! égalitaire et fait pour donner l'exemple !

- ❖ C'est ce qu'on appelle un beau nivellement par le bas ! car depuis quelques mois, la tendance dans le privé est le passage à des semaines de travail inférieur aux 35 heures et que différents rapports sur la loi reconnaissent la spécificité de la fonction publique par l'impératif de s'adapter en permanence aux besoins des usagers, par des contraintes plus élevées que dans le privé (il y a par exemple 2 fois plus d'astreintes pour les agents publics que pour les salariés du privé) et par les salaires qui y sont moins élevés.

• C'est créateur d'emploi ! « Elle est bonne celle-là !!! » il faudra qu'on nous explique !

• Les conditions de travail s'amélioreront !

- ❖ le tour de magie consiste ici à nous faire croire que pour faire le même travail, on aura plus de temps, donc on va moins courir ! sauf que dans la majorité des cas la charge de travail est quotidienne et ne peut donc pas être reportée sur une semaine en été (ex : le service restauration dans les écoles, etc...) nous savons pertinemment que c'est en fait l'inverse qui va se produire, à savoir que nous aurons inévitablement des missions supplémentaires à effectuer (au revoir les collègues contractuels !...)

• Le passage aux 1607h sera indolore !

- ❖ On va nous démontrer que selon la réorganisation du temps de travail qui sera retenue, nous risquons de ne devoir travailler qu'un petit quart d'heure en plus par jour et que ce n'est pas la mort. Les collègues qui effectuent des journées de plus de 7h ou des travaux pénibles, apprécieront ... ! et sauf qu'au bout du compte on aura tout de même travaillé 60h de plus par an sans augmentation de salaire et en ayant quand même au passage perdu des jours de congés !

DEFENDRE UNE AUTRE CONCEPTION DU TRAVAIL

Le progrès va dans le sens d'une réduction du temps de travail, pas de son augmentation. C'est une réponse à la crise que nous sommes en train de vivre. C'est le sens de l'histoire, du développement de l'Humanité et de ses formidables capacités.

La semaine de 32 heures : une revendication socialement juste, économiquement bénéfique et politiquement progressiste :

- La réduction du temps de travail permet d'améliorer le quotidien des agents en améliorant la qualité de vie au travail en réduisant la pénibilité et en libérant du temps libre pour profiter de la vie, de ses proches, les aider, pour se cultiver et pour s'engager.
- Une réorganisation du travail qui permet d'apporter réellement de meilleures réponses aux attentes des usagers et des citoyens : enrichi le bien commun.
- Créatrice d'emplois, en France, le passage aux 35h avait permis la création de 2 millions d'emplois et une diminution de 350.000 chômeurs, les 32heures permettraient la création d'environ 4 millions d'emplois soit le double. C'est un « peu » utile en ce moment, non ? ... A La Roche-sur-Yon, la réduction du temps de travail sauvera 63 emplois qui disparaîtraient avec les 1607h et, à contrario, créera plus de 100 nouveaux emplois pour garder le même niveau des services rendus au public et en créer de nouveaux.
- Plus d'emplois c'est plus de cotisations qui alimentent les régimes de retraites et les caisses de la sécurité sociale.
- Enfin cette réduction du temps de travail s'attaque frontalement aux inégalités et à la précarité des femmes et des jeunes.



STOP au bénévolat - EMBAUCHONS

Il n'y a aucune raison d'augmenter le temps de travail

Au contraire, c'est la réduction du temps de travail qui va dans le sens du progrès !

A l'heure où la relance de l'économie est prétexte à demander plus de sacrifices aux salariés, la CGT propose de sortir de cette crise en transformant profondément notre modèle de société.

- Travailler toutes et tous en abrogeant le travail précaire, en créant de nouveaux emplois plus qualifiés, plus stables, statutaires, bien rémunérés
- Travailler mieux en supprimant la pénibilité
- Travailler moins pour un accès réel aux loisirs et à la culture, à l'investissement associatif et citoyen

Alors diminuer le temps de travail est-ce une utopie qui coute cher ! ?

Où est l'argent ?

- Un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui n'a jamais été publié, préconise que seulement 3% de la somme prévue pour le pacte de responsabilité (soit 1.5 milliards) suffiraient au financement des 32h... !
- On le sait, l'argent public, le financement des services publics dépend intimement des choix budgétaires de l'état et donc des politiques économiques en direction du privé. On estime aujourd'hui à 250 milliards les exonérations des entreprises, de cotisations sociales dont 20 milliards de CICE. Cet argent n'a pas créé un seul emploi !



A La Roche-sur-Yon, un choix entre deux visées que tout oppose !

**Situation actuelle :
1547 heures/an**

Passage aux 1607 h/an

2 semaines de travail en plus

Soit 8,5 jours

Soit 60 heures

4,5 jours de Congés Payés en moins

2,5 jours de CP supplémentaires en moins

3 mois de bons et loyaux services en moins

63 emplois temps pleins d'économisés

Passage aux 32h/semaine

Jusqu'à 2 semaines de travail en moins

Soit 10 jours travaillés en moins

Soit 131 heures travaillées en moins

5 à 10 jours de CP en plus

De 15' à 34' de travail en moins chaque jour

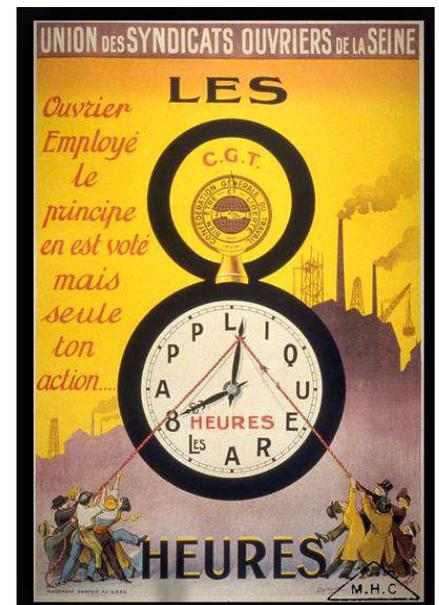
**Possibilité de créer jusqu'à plus de 100 emplois
pour garder la même quantité de travail**

A l'heure où depuis plusieurs années, les agents de la fonction publique subissent une détérioration sans précédents de leurs conditions de travail, que les agents sont épuisés ; le nombre d'arrêts maladies en hausse le prouve, que les services sont tous sous tension, allons-nous accepter une politique peu soucieuse de notre santé, qui va à contrecourant du progrès social, destructrice d'emplois ?

On nous parle d'exemplarité de la fonction publique, d'équité avec le privé ! Alors chiche, comparons : Le 13^{ème} mois, les primes de participation aux bénéficiaires, les avantages en nature, le nombre d'heures d'astreintes, le niveau de salaires pour un métier similaire (ex : informaticien, ingénieur, éducateur, plombier...) l'intégration des primes dans le calcul des retraites, les mutuelles d'entreprise, les jours de carences intégralement pris en charge ... etc. d'après vous c'est dans le privé ou dans le public ? Donc oui à l'équité, mais par le haut !

Un peu d'histoire !

- 1919 : sortie de la guerre journée de travail à 8h. semaine à 48h
- 1936 : les congés payés (15 jours), semaine de 40 h dans un contexte de crise
- 1945 : la France est détruite : on garde les congés payés, on crée la sécurité sociale,
- 1946 : le statut de la fonction publique ...
- 1956 : 3^{ème} semaine de congés payés
- 1968 : les accords de Grenelle : le SMIC augmente de 40% : s'en suivent 10 ans de prospérité
- 1969 : 4^{ème} semaine de congés payés
- 1982 : 5^{ème} semaine de congés payés
- 1998 ; les 35 heures, en 2013 un rapport de l'OFCE montre qu'en 10 ans la part des marchés français a augmenté. 350 000 emplois créés...



Et maintenant que fait-on ensemble ?

Etes-vous d'accord pour accepter de travailler 2 semaines de plus par an ? Pensez-vous que la CGT doit négocier sur cette base ?

Ou bien, êtes-vous d'accord pour que l'on refuse ensemble un recul sans précédent dans l'histoire et que l'on fasse valoir le bon sens d'une réduction du temps de travail ?

Exprimez votre point de vue, votre opinion, vos propositions :

Par mail : syndicatcgt@larochesuryon.fr / par téléphone : 02.51.47.47.84

syndicatsud@larochesuryon.fr / par téléphone : 02.51.47.47.94

Par courrier : CGT des territoriaux ou syndicat Sud, Hôtel de Ville 85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX